HISTOIRE & GÉNÉALOGIE

Pour bien commencer sa généalogie

La première étape consiste à collecter les documents et les informations :

Réunir tous les papiers de famille : livret de famille, carte d'identité, passeport, livret militaire, actes notariés, correspondances, faire-part, photographies….

Demander les actes d'état civil complets de vos parents aux mairies où ont lieu les événements (naissance, mariage, décès). Possibilité de se rendre en mairie pour consulter les registres d'état civil, mais **attention à la loi** : l'état civil de moins de 75 ans n'est pas consultable.

Interroger la famille…

Visiter les cimetières : les épitaphes donnent souvent des renseignements précieux.

Où faire ses recherches généalogiques ?

Les archives communales

Demande d'actes de l'état civil par internet.

Les archives départementales consultables pour la plupart sur internet, pour l'état civil et les registres paroissiaux. Pourquoi se déplacer aux archives départementales ? Pour consulter les archives notariales, les recensements, les archives judiciaires….qui ne sont pas toujours en ligne.

Les archives diocésaines consultables à l'Evêché.

Les associations généalogiques

Les associations généalogiques sont des lieux d'échanges et d'aide et sont **une aide précieuse pour vos recherches généalogiques et trouver une entraide.**